

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/3.99.../F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DE L'OXYGENE DESTINEA L'HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE DE NGOZI**

Date de publication : 26 / 4 / 2023

Date d'ouverture des offres: 17 / 5 / 2023

**1. OBJET**

L'HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE DE NGOZI invite, par le présent un Avis d'Appel d'Offre, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture de l'OXYGENE destiné à l'HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE DE NGOZI selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre.

**2. FINANCEMENT**

Le marché est financé sur fonds propres de l'hôpital exercice 2022-2023 et est constitué d'un lot unique.

**3. TYPE DE MARCHÉ**

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

**4. CONDITION DE PARTICIPATION**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

**5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15h30' au Secrétariat de Direction de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi.

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi moyennant présentation d'un bordereau de versement de **CENT MILLE FBU (100 000 FBU)** dont la moitié (50 000 FBU) sur le compte N°1101/ 001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et l'autre moitié (50 000 FBU) au compte n°702-90063-03 ouvert à l'Interbank Burundi agence Ngozi au nom de l'Hôpital Autonome de Ngozi.

**6. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMMISSION**

La garantie bancaire de soumission exigée, pour toutes la commande est de **neuf cent mille francs Burundais (900 000 BIF)**.

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III

Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse.

## 7. PRESENTATION DES OFFRE

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DE L'OXYGENE** ». Les offres sont à présenter en langue française et établies en trois exemplaires dont **un (1)** original et **deux (2)** en copies.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **17.5/2023 à 10 heures**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

## 8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

## 9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **17.5/2023 à 10 heures**. Toute offre reçue après la date et heure limite, ne sera pas prise en considération.

## 10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le **17.5/2023 à 10 heures 30minutes** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi en date et heure ci-haut mentionnées. Le PV d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP assiste à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

## 11. DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de **12 mois** à partir de la première livraison, les autres commandes seront échelonnées en fonction des besoins de l'hôpital.

L'oxygène sera réceptionné par une commission de réception dans les magasins de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi

## 12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale et HTVA. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois.

### **13. CRITERES DE QUALIFICATION**

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disante dont le soumissionnaire a été qualifié et la garantie d'une année de fonctionnement.

### **14. RECEPTION DES FOURNITURES**

La Direction de l'hôpital de deuxième référence de Ngozi mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques du produit conformément à l'offre. Le représentant de la DNCMP doit être présent à cette séance.

Chaque réception sera accompagnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif de la fourniture.

### **15 .RENSEIGNEMENTS**

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Ngozi, le 18 / 04 / 2023

**LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL  
DE DEUXIEME REFERENCE DE NGOZI**

**Dr Guillaume NTAWUKURIRYAYO**

